

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023

Convocation du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier BUISSON.

Présents : BUISSON Xavier, DESOINDRE Nicolas, DORDOIGNE Serge, GENDRA Nicolas, LECERF Annie, PERRET Denise, ROLLOT Guillaume, ZUIDERWIJK Christian

Absent ayant donné pouvoir : RHOUMY Éric à ZUIDERWIJK Christian

Absent excusé : GUENOT Christophe

Secrétaire de séance : ROLLOT Guillaume

Le procès-verbal de la séance du 6 Février 2023 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Vote des subventions versées aux associations
- Convention pour l'entretien des chemins de randonnée pédestre avec la CCBLM
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

N° 2023-03-03

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir constaté que les résultats sont identiques au compte administratif 2022 établi par le maire.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

3 – **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

N°2023-03-04

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier BUISSON, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame Denise PERRET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (A)		115 493.74		2 142.87	-	117 636.61
Opérations de l'exercice (B)	246 274.83	281 925.95	22 496.82	74 509.79	268 771.65	356 435.74
Résultat de l'exercice	-	35 651.12	-	52 012.97	-	87 664.09
TOTAUX (A)+(B)	246 274.83	397 419.69	22 496.82	76 652.66	268 771.65	474 072.35
Résultats de clôture	-	151 144.86	-	54 155.84	-	205 300.70
Restes à réaliser (C)			8 565.40	8 450.00	8 565.40	8 450.00
Solde reste à réaliser			- 115.40	-	- 115.40	-
TOTAUX CUMULES (A+B+C)	246 274.83	397 419.69	31 062.22	85 102.66	277 337.05	482 522.35
RESULTATS DEFINITIFS	-	151 144.86	-	54 040.44	-	205 185.30

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Denise PERRET et Monsieur Xavier BUISSON ont quitté la séance afin que le Compte Administratif puisse être voté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE le Compte Administratif 2022

Vote : Pour : 5, Contre : 0, Abstention : 2

Arrivée de Monsieur Christophe GUENOT à 19h22.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

N°2023.03.04

Monsieur Xavier BUISSON, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations :

Associations	Attribution pour 2023
Secours Populaire	80
Anciens Combattants de Biches	250
Comité de Jumelage	30
Club Aînés Ruraux	300
Brochet Bichois	300
Comité des Fêtes	350
Association COMEMO-AMT	50
Téléthon	100
Souvenirs Français	700 €
Croix Rouge	80
Les crampons du Bazois	300
Prévention Routière	50
Association Barrage de Panneçot	30
TOTAL	2 620 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité la répartition des subventions aux associations précitées.

Vote : Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN

Monsieur Xavier BUISSON, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a fait parvenir en mairie, une convention pour l'entretien des chemins de randonnée pédestre.

En effet, dans le cadre de l'étude sur les circuits de randonnée pédestre en Bazois Loire Morvan, une vingtaine de circuits ont été retenus et balisés, parmi lesquels le circuit Entre étang et forêt à Tintury avec un morceau du circuit qui se trouve à Biches.

Il s'agit du chemin rural en face la métairie brûlée et il y a environ 300 mètres de chemin déjà entretenu par la commune.

Pour ces circuits, la commission Paysages et circuits de randonnée de la CC BLM a adopté le principe de l'entretien par la commune et du balisage par la Communauté de communes, principe rappelé dans la convention.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, demande l'avis au conseil municipal pour la signature de cette convention avec la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Le Conseil Municipal accepte avec un vote de 9 Pour et 1 Abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- Fonds de concours voirie 2023, Monsieur Xavier BUISSON informe le Conseil Municipal qu'il y aura un fonds de concours voirie pour 2023 car les travaux prévus dépasseront l'enveloppe allouée à la commune. Le fonds de concours voirie 2023 sera d'environ 1 000 €.
- Fontaine de Chamont, le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal que nous avons reçu en mairie le devis pour l'enlèvement des encombrants de l'ancienne décharge sur le site de la Fontaine de Chamont. Le devis s'élève à 3 445.20 € TTC. Le Conseil Municipal trouve cela élevé. Le Conseil Municipal propose de réaliser une journée citoyenne sur le site de la Fontaine de Chamont aux habitants de Biches à réaliser courant du printemps.
- La course cycliste la Look, passera à Biches, sur la D10 le dimanche 14 mai 2023.
- Food truck Nomad's crêpes : les personnes qui gèrent ce Food truck ont fait une demande en mairie pour pouvoir s'installer à Fleury l'été de temps en temps et le 13 Juillet. Les terrains où ils souhaiteraient s'installer, n'appartiennent pas à la mairie mais au Conseil Départemental. Le Conseil Municipal n'est pas d'accord pour qu'ils viennent le 13 Juillet car les comités des fêtes de Biches et Brinay vendent de quoi manger sur place le jour du feu d'artifices. Mais est d'accord pour le reste du temps.
- Madame PERRET, prend la parole pour l'antenne de téléphonie mobile, elle informe le Conseil Municipal qu'elle a eu le responsable du dossier et l'informe qu'elle démissionnait du poste de maire et que le projet serait en pause. Monsieur DORDOIGNE demande si une réunion publique aurait lieu ou non. Madame LECERF propose de passer par le programme NEW DEAL MOBIL, programme en lien avec la Sous-Préfecture de Château-Chinon.
- Chasse aux œufs pour les enfants le samedi 8 avril 2023, affiches et flyers à distribuer. Le Comité des Fêtes de Biches proposera un goûter après la chasse aux œufs.

Séance levée à 20h16

Le 1^{er} Adjoint
Xavier BUISSON

Le secrétaire de séance
Guillaume ROLLOT